



**Arrêté n°21-2020 portant fixation des tarifs
d'un colloque :
COLLOQUE ROMAN/LABO HCTI**

Le Président,

VU le code de l'Éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs d'inscription du **COLLOQUE ROMAN HISTORIQUE** organisé par le laboratoire HCTI les 29 et 30 Avril 2020 à Lorient sont fixés comme suit :

Au vu de la crise sanitaire Covid 19, le colloque est reporté au 12 et 13 Novembre 2020

**Tarif intervenant : 50.00 €
Doctorant intervenant : 20.00 €**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

À Lorient, le 27/05/2020
Le Président,

Jean PEETERS
Jean PEETERS
Président

